



MAIRIE
DE
05600 RISOUL

Téléphone : 04 92 45 01 07
Télécopie : 04 92 45 19 50

Compte rendu de la séance du 17 Mars 2015

L'ensemble des délibérations est consultable en mairie.

Présents : M. le Maire, Mmes et MM. les conseillers : ALLARD Sylvia, BONNIER Josette, CARRARA Aurélie, ESMIEU Myriam, ROUX Delphine, VERNY Annick, BAJOLLE Lionel, BRUN Jean-Luc, COLLOMBEL Robert, DERCOURT Laurent, JEHAN Jacques, PEPIN Marc.

Excusé : GARNIER Louis.

Absent : COMBAL Benjamin.

Secrétaire de séance : Delphine ROUX.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire tient à mettre à l'honneur M. Philippe PILONE, récent Champion du Monde de course de chiens de traîneau. Il salue cette performance magnifique et lui remet une Pomme de Risoul. Il indique que la commune tient à l'accompagner dans ses nombreuses compétitions et notamment pour les prochains Championnats du Monde qui se dérouleront en Allemagne.

M. Philippe PILONE remercie M. le Maire et tous les Risoulois qui lui ont apporté leur soutien. Il remet à M. le Maire une photographie de son équipage en action.

M. le Maire passe ensuite à l'examen de l'ordre du jour en procédant à l'ouverture de la séance à 20H40. Il débute par la présentation du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Il est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS – DÉCISIONS DU MAIRE

M. le Maire présente les décisions qu'il a été amené à prendre en vertu des délégations confiées par la délibération n°2014-21 en date du 17 avril 2014.

- **Décisions emprunts** :
 - o SFIL, 3 contrats : Rééchelonnement du remboursement de la dette jusqu'en 2036.
 - o Banque Populaire des Alpes, 2 contrats : Rééchelonnement du remboursement de la dette jusqu'en 2036.

Il s'agit des derniers contrats à négocier. L'ensemble du remboursement de la dette de la commune a pu être rééchelonné jusqu'en 2036 permettant à la collectivité de conserver une marge de manœuvre financière pour les prochaines années.

- **Désignation du cabinet d'avocat TERTIAN dans le cadre du contentieux avec M. BROUSSAIS devant le tribunal correctionnel de Gap** : M. BROUSSAIS a modifié la destination d'un garage en appartement sans autorisation d'urbanisme. Après dénonciation de ces travaux par la commune, il a été condamné en première instance à verser une amende de 5 000.00€ et de remettre en état le garage assortie d'une astreinte de 100.00€/jour de retard à compter du 1^{er} mai 2015.

Le Maire informe l'assistance que, dès le printemps 2015, les services de la commune vont entreprendre des contrôles dans chacun des hameaux de Risoul. Il sera demandé à tous les contrevenants de régulariser les travaux réalisés sans autorisation d'urbanisme ou de remettre le terrain en état.

- Prestation de visite technique approfondie du barrage de Clot Fournier : La réserve collinaire d'eau potable de Clot Fournier est qualifiée de barrage par la réglementation. Régulièrement, elle doit être vérifiée.

C'est la société AD2I Ingénierie qui a été mandaté pour un montant de 2 900.00€ HT.

- Attribution d'une mission de maîtrise d'œuvre à SAUNIER Infra : Afin d'améliorer la qualité et la quantité de la ressource en eau du village et de la station, M. le Maire a mandaté la société SAUNIER Infra pour accompagner la commune dans la mise en place d'un système de chloration automatique et la pose de compteur aux points de captage.

Cela pour un montant de 12 650.00€ HT.

M. le Maire rappelle la nécessité d'augmenter le tarif de l'eau potable pour financer les travaux à venir. Sans cela, la commune ne pourra prétendre aux subventions de l'Agence de l'eau conditionnées par un prix de l'eau plancher. Vu la situation financière de la commune, les travaux ne pourront être réalisés entièrement sans subvention.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES

Délibération n° 1 : Approbation des comptes administratifs 2014 de la commune.

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion.

Madame Annick VERNY, 2^e adjointe chargée des finances, prend la parole et indique que les résultats de l'exercice 2014, notamment ceux du budget principal sont exceptionnels par leur volume mais ne représentent pas des crédits entièrement disponibles pour l'investissement de la commune.

Pour le budget principal :

Section investissement :

Solde d'exercice 2014 + 1 966 640,06 €

Résultat reporté + 1 767 772,97 €

***Solde global* + 3 734 413,03 €**

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014 + 1 923 931,09 €

Résultat reporté + 816 058,57 €

***Solde global* + 2 739 989,66 €**

Ces résultats remarquables sont liés en investissement par la forte baisse des dépenses d'équipement. Dans l'incertitude, avant la renégociation des contrats d'emprunt de l'ensemble de l'en-cours, le Conseil municipal a préféré reporter les gros travaux qui avaient été planifiés. Le remboursement du capital a également fortement diminué du fait du moratoire bancaire qui s'est achevé le 1^{er} juin 2014.

Le résultat de la section de fonctionnement s'explique par la reprise de provisions d'emprunts réunies par la collectivité en prévision des pertes engendrées par les redressements puis liquidation judiciaires des sociétés SERMONT et SARA.

Ces excédents permettront de rembourser les avances accordées par le Conseil général, de reprendre le remboursement de la dette et d'annuler les créances que la commune ne pourra recouvrer principalement auprès de SERMONT.

Pour les budgets annexes :

➤ **Compte administratif des remontées mécaniques :**

Section investissement :

Solde d'exercice 2014	0,00€
Résultat reporté	+ 215 924,15 €
Solde global	+ 215 924,15 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	+ 708 288,41 €
Résultat reporté	0.00 €
Solde global	+ 708 288,41 €

➤ **Compte administratif de l'eau :**

Section investissement :

Solde d'exercice 2014	- 5 934,19 €
Résultat reporté	+ 168 774,54 €
Solde global	+ 162 840,35 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	+ 144 206,73 €
Résultat reporté	+ 430 703,05 €
Solde global	+ 574 909,78 €

La 2^e adjointe rappelle l'importance de la bonne santé financière de ce budget face aux prochains investissements et notamment le financement de la rénovation de la STEP de St Guillaume.

➤ **Compte administratif du Parking :**

Section investissement :

Solde d'exercice 2014	+ 6 547,14 €
Résultat reporté	+ 305 004,88 €
Solde global	+ 311 552,02 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	- 14 487,53 €
Résultat reporté	+ 28 156,06 €
Solde global	+ 13 668,53 €

➤ **Compte administratif de la Caisse des écoles :**

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	- 6 087,10 €
Résultat reporté	+ 6 507,57 €
Solde global	+ 420,47 €

Le déficit de ce budget annexe est justifié par l'absence de subvention du budget principal en 2014. Les excédents reportés étaient suffisants pour l'autofinancer.

➤ **Compte administratif du CCAS :**

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	- 9 199,12 €
Résultat reporté	+ 14 156,82 €
Solde global	+ 4 957,70 €

Le déficit s'explique de la même manière que le budget annexe de la caisse des écoles.

➤ **Compte administratif de la Zone Artisanale des Isclasses :**

Section investissement :

Solde d'exercice 2014	- 0,75 €
Résultat reporté	- 11 616,08 €
Solde global	- 11 616,83 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	0.00 €
Résultat reporté	0.00 €
Solde global	0.00 €

Ce budget sera déficitaire tant que les terrains n'auront pas été vendus.

Cette opération a été suspendue suite aux multiples recours en justice des riverains. Aujourd'hui, les délais de recours sont purgés, les requérants ont été déboutés et la commune va recontacter les entrepreneurs intéressés pour relancer le projet.

Suite à cette présentation, le Conseil municipal adopte le compte administratif.

Le Maire reprend sa place.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 : Comptes de gestion 2014.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 (budget de la Commune, des remontées mécaniques, de l'eau, du parking et de la caisse de écoles, du CCAS et de la Zone Artisanale des Isclasses) et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2014.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil municipal déclare que les comptes de gestions dressés pour l'exercice 2014, de l'ensemble des budgets de la commune, par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et qu'ils sont adoptés.

Délibération n°3 : Affectation des résultats.

Les Comptes Administratifs et Comptes de gestion ayant été approuvés, Mme VERNY, Rapporteur, propose de voter la reprise des résultats des différents budgets.

> Budget principal :

Section investissement :

<i>Solde d'exercice 2014</i>	+ 1 966 640.06 €
<i>Résultat reporté</i>	+ 1 767 772.97 €
<i>Solde global</i>	+ 3 734 413.03 €
<i>Affectation au compte 001</i>	+ 3 734 413.03 €

Section fonctionnement :

<i>Solde d'exercice 2014</i>	+ 1 923 931.09 €
<i>Résultat reporté</i>	+ 816 058.57 €
<i>Solde global</i>	+ 2 739 989.66 €
<i>Affectation au compte 002</i>	+ 2 739 989.66 €

> Budget des remontées mécaniques :

Section investissement :

<i>Solde d'exercice 2014</i>	0.00 €
<i>Résultat reporté</i>	+ 215 924.15 €
<i>Solde global</i>	+ 215 924.15 €
<i>Affectation au compte 001</i>	+ 215 924.15 €

Section fonctionnement :

<i>Solde d'exercice 2014</i>	+ 708 288.41 €
<i>Résultat reporté</i>	0.00 €
<i>Solde global</i>	+ 708 288.41 €
<i>Affectation au compte 002</i>	+ 708 288.41 €

> Budget de l'eau :

Section investissement :

<i>Solde d'exercice 2014</i>	- 5 934.19 €
<i>Résultat reporté</i>	+ 168 774.54 €
<i>Solde global</i>	+ 162 840.35 €
<i>Affectation au compte 001</i>	+ 162 840.35 €

Section fonctionnement :

<i>Solde d'exercice 2014</i>	+ 144 206.73€
<i>Résultat reporté</i>	+ 430 703.05 €
<i>Solde global</i>	+ 574 909.78 €
<i>Affectation au compte 002</i>	+ 574 909.78 €

➤ **Budget du Parking :**

Section investissement :

Solde d'exercice 2014	+ 6 547.14 €
Résultat reporté	+ 305 004.88 €
Solde global	+ 311 552.02 €
Affectation au compte 001	+ 311 552.02 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	- 14 487.53 €
Résultat reporté	+ 28 156.06 €
Solde global	+ 13 668.53 €
Affectation au compte 002	+ 13 668.53 €

➤ **Budget de la Caisse des écoles :**

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	- 6 087.10 €
Résultat reporté	+ 6 507.57 €
Solde global	+ 420.47 €
Affectation au compte 002	+ 420.47 €

➤ **Budget du CCAS :**

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	- 9 199.12 €
Résultat reporté	+ 14 156.82 €
Solde global	+ 4 957.70 €
Affectation au compte 002	+ 4 957.70 €

➤ **Budget de la Zone Artisanale des Iscllasses :**

Section investissement :

Solde d'exercice 2014	- 0.75 €
Résultat reporté	- 11 616.08 €
Solde global	- 11 616.83 €
Affectation au compte 001	- 11 616.83 €

Section fonctionnement :

Solde d'exercice 2014	0.00 €
Résultat reporté	0.00 €
Solde global	0.00 €
Affectation au compte 002	+ 0.00 €

L'affectation des résultats 2014 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 : Attribution d'une subvention au Team Slopestyle.

Le Team Slopestyle, dirigé par Stéphane AZZOLA (entraîneur de l'équipe de France), a établi son camp de base à Risoul pour sa préparation aux JO de Corée.

Dans le prolongement de son partenariat avec le Club des Sports, la commune souhaite soutenir les athlètes du club membres de ce Team.

Laurent DERCOURT précise l'intérêt pour la commune de soutenir ces sportifs qui exercent une discipline spectaculaire appréciée par le public. Il rappelle que Sébastien KONIJNENBERG a terminé 7^e aux derniers Championnat du Monde Juniors en Chine.

Le Conseil municipal accorde 5 000.00€, dont 3 000.00€ fixe et 2 000.00€ si Lucile LEFEVRE et Sébastien KONIJNENBERG obtiennent de bons résultats. Cette aide est conditionnée par l'appartenance des deux athlètes au Club des Sports de Risoul.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°5 : Signature d'une convention d'exploitation/déneigement de la déchetterie de Risoul 1850.

L'objet de cette convention est de fixer les modalités techniques et financières de la location sans conducteur de l'engin de la commune de Risoul sur le site du point relais déchetterie.

Le déneigement de la plateforme inférieure, la finition du déneigement de la plateforme supérieure et le transport des matériaux lourds laissés devant le portail seront effectués par les agents de la communauté de communes du Guillestrois avec l'engin de la commune de Risoul. Le montant des prestations est fixé à 1 080.00€ par an à compter de 2015. La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6 : Retrait d'ouvrages de la bibliothèque.

En partenariat avec les services du Conseil général des Hautes-Alpes, des ouvrages ont été retirés des rayons et seront vendus par le CCAS et/ou le Conseil municipal jeunes à l'occasion d'un vide grenier ou braderie, ou bien détruits.

Les fonds récoltés permettront de financer les activités du CCAS et les mesures prises par le Conseil municipal jeunes. Ces fonds pourront également être reversés à une association caritative type Téléthon ou autres.

La liste des ouvrages retirés est disponible en Mairie.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 : Demande de subvention dans le cadre de l'aménagement de la bibliothèque.

Le Maire expose que le Conseil Général des Hautes-Alpes propose dans le cadre de son « Nouveau plan de développement de la lecture publique » une aide à l'achat de mobilier et de matériel adaptés aux bibliothèques.

Cette aide est soumise aux critères d'éligibilités suivants : la bibliothèque doit être un lieu exclusif, le mobilier doit répondre aux normes de sécurité, la dépense subventionnable doit être comprise entre 500 et 35 000€ H.T. Le montant de l'aide est de 50% du projet H.T.

Le projet prévisionnel a été chiffré à hauteur de 1 116 € H.T. L'autofinancement finalisera le projet à hauteur de 558.00 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n°8 : Remboursement de réservation de parking :

Mr JEHAN, rapporteur expose au Conseil Municipal qu'un usager, Monsieur REYNAUD André, a dû annuler son séjour à la station de Risoul (décès dans sa famille), et de ce fait la réservation au parking aérien préalablement réglée à ce séjour.

Un autre usager, Monsieur HENRY Patrick, a été débité deux fois par erreur sur sa carte bancaire de son règlement de stationnement, il convient de lui rembourser 32.40€ perçus à tort.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 9 : Remboursement des frais de mission du Maire.

Monsieur Jean-Luc BRUN, 1^{er} adjoint, expose la nécessité de rembourser Monsieur le Maire d'un déplacement à Beausoleil le 13 février 2015 pour le congrès régional PACA de l'ANMSCCT¹. M. le Maire est intervenu sur le sujet de la réforme territoriale en tant que représentant des stations touristiques de montagne. Il a appelé l'association à être vigilante sur la fixation des seuils de population des futures intercommunalités. Un seuil de 5 000 habitants autoriserait pour le territoire une fusion des communautés de communes du Guillestrois et du Queyras. Si le seuil de 20 000 est maintenu, il serait nécessaire de se rapprocher de l'Argentiérois et du Briançonnais.

Le 1^{er} adjoint propose de rembourser les frais de déplacement du Maire du 19 février 2015 à Aix-en-Provence pour rencontrer les sociétés Mona Lisa et MMV pour une réunion sur la taxe de séjour.

Les résidences ont vécu un hiver assez difficile. MMV à cause des difficultés des négociations avec M. JOLLIN et Mona Lisa tarde à payer la taxe de séjour de l'été ainsi que les loyers de certains propriétaires d'appartement.

Le 1^{er} adjoint propose au conseil de valider les déplacements précités de Monsieur le Maire et demande l'autorisation de procéder au remboursement de ces missions aux frais réels.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 10 : Admission en non-valeur de frais de secours sur piste.

Le Maire expose que sur proposition de M. le Trésorier de Guillestre, des titres peuvent être admis en non-valeur dès lors que leur recouvrement par le trésor public s'avère impossible. Il s'agit aujourd'hui de recouvrements concernant des usagers étrangers pour les secours sur pistes pour un montant de 480.30 €.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 11 : Signature du protocole « Participation citoyenne ».

Dans le cadre de l'opération « Voisins bienveillants », la commune est appelée à mettre en forme son engagement à travers la signature d'un protocole dénommé « Participation citoyenne ». Les parties à cette convention sont le Préfet, le Procureur de la République, le Colonel commandant le groupement de gendarmerie départementale et le Maire.

La convention, dont l'objectif est de créer un « réseau de solidarités de voisinage » prévoit notamment :

- L'organisation de réunions publiques organisées conjointement par le Maire et le Commandant de Gendarmerie.

¹ Association National des Maires de Stations Classées Communes Touristiques.

- La nomination d'un correspondant et d'un suppléant parmi les voisins bienveillants.
- La mise en place de signalétique à l'entrée des quartiers/hameaux.
- La rédaction d'un rapport annuel sur l'analyse de la délinquance rencontrée, le sentiment de la population et les difficultés rencontrées et améliorations à apporter.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 12 : Avenant au marché de maîtrise d'œuvre espace enfants 0/3 ans.

En 2011, Monsieur le Maire a attribué un marché de maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture ATA MAISALP pour un montant de 22 500.00€ HT.

Le projet consistait en l'aménagement de l'espace enfants 0/3 ans de Risoul 1850 pour les prestations suivantes :

- Isolation de l'ensemble du bâtiment,
- Réfection des revêtements de sols et peinture,
- Création de chambres adaptées au règlement départemental de la PMI,
- Mise aux normes du système électrique.

En cours d'élaboration du projet, les différentes réunions de travail ont mis en exergue la faiblesse de l'estimation initiale et ont apporté d'importantes évolutions au projet initial, et notamment :

- Création d'une terrasse pour offrir aux enfants un espace extérieur sécurisé mais impliquant une fondation par micropieux,
- Aménagement d'une place de stationnement accessible (impliquant un terrassement important).

Face à cette actualisation du montant du projet et comme le prévoit la loi, un avenant à un marché de maîtrise d'œuvre peut être approuvé si le maître d'ouvrage apporte des modifications au projet initial. L'augmentation de la rémunération du maître d'œuvre n'est possible que dans ce cas précis.

Après discussion avec ATA MAISALP, Monsieur le Maire a souhaité que le maître d'œuvre diminue son taux de rémunération de 12.50 à 10.50% de l'estimation ce qui a été accepté.

Le montant définitif de la mission de l'architecte est fixé à 38 320.00€ HT.

Adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 13 : Attributions des marchés de travaux pour l'aménagement de l'espace enfants 0/3 ans.

En 2015, la commune de Risoul va réaliser les travaux de rénovation de l'espace enfants 0/3 ans de Risoul 1850. Le montant des travaux est estimé à 346.000.00€ HT

Après analyse des offres reçues, le Conseil municipal attribue les marchés de travaux aux entreprises suivantes :

Lot 1 : Déconstruction – Maçonnerie : Entreprise RIORDA : 70 753.95€ HT en tranche ferme et 8 580.00€ HT en tranche conditionnelle.

Lot 2 : Ossature bois – Terrasses – Passerelles : Entreprise CERA : 11 782.00€ HT en tranche ferme et 16 204.00€ en tranche conditionnelle.

Lot 3 : Menuiseries extérieures et intérieures bois : Entreprise SAMA : 55 200.16€ HT.

Lot 4 : Serrurerie pour garde-corps : Entreprise CHEVALIER : 11 745.00€ HT.

Lot 5 : Cloisons – Doublages – Faux-plafonds : Entreprise BARBIERI : 30 723.89€ HT.

Lot 6 : Revêtement de sol – Faïence : Entreprise GAP CARRELAGE : 27 064.64€ HT.

Lot 7 : Peinture : Entreprise SPINELLI : 12 702.15€ HT.

Lot 8 : Electricité courants faibles – Chauffage électrique : Entreprise PRIEUR BLANC : 26 010.00€ HT.

Lot 9 : Plomberie – Ventilation : Entreprise GAPENCAISE DE CHAUFFAGE : 27 242.00€ HT.

Soit un montant total de 273 224.72€ HT en tranche ferme et 24 784.00€ HT en tranche conditionnelle.

Le montant cumulé des marchés est 13.5% moins élevé que l'estimation initiale.

Adoptée à l'unanimité.

DIVERS

Caisse locale des écoles : M. le Maire informe les Conseillers que la Caisse locale des écoles a attribué une subvention exceptionnelle à la coopérative scolaire d'un montant de 350.00€ correspondant aux frais de transport pour un déplacement scolaire à Gap.

Election départementale : M. le Maire explique que pour que le vote du premier tour des élections départementales du 22 Mars 2015 soit valide, il est nécessaire que plus de 1 700 électeurs (sur l'ensemble du canton) se rendent aux urnes.

Il rappelle l'importance de l'exercice de ce devoir citoyen.

La réforme territoriale en cours : Il semble acté que les compétences « Transports scolaires » et « Entretien des routes » soient transférées aux Régions. M. le Maire craint des difficultés pour l'entretien de la route, notamment le déneigement, si le centre de décision s'éloigne au Conseil régional.

Concernant la fusion des intercommunalités et la fixation d'un seuil de 20 000 habitants par intercommunalité, M. le Maire informe les conseillers que cette mesure fait encore l'objet de débat au Parlement.

L'ordre du jour ayant été épuisé, le maire lève la séance à 22h00.

Fait à Risoul, le 26 Mars 2015



Le Maire

Max BREMOND